

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Mai 2018

Date de convocation

30/04/2018

Date d'affichage

11/05/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17 (16 délib n°1)

L'an deux mil dix huit

*Le 09 mai à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal (absent délibération n°1), Delphine BERTAUX, Christèle BOBON, SACHET Elodie, BRIAND Henri, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, SAINT MLEUX Xavier (présent uniquement pour la délibération n°1), LEMONNIER Jacqueline, SIMONOT Sophie, Bruno GIFFARD, LEMONNIER Marie-Hélène, MARION-HALLAIS Edith, GORON Rémy, NOBILET Bertrand

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BONDIGUEL Nathalie, PEUCET Auguste, ISAMBARD Albert, MOREL Delphine,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : PEUCET Auguste donne pouvoir à Ludovic CHERBONNEL, ISAMBARD Albert donne pouvoir à E.SACHET, SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Marie-Hélène LEMONNIER (délibération 02-03-04)

Mme SACHET Elodie a été élue secrétaire de séance.

N°01-05-2018 avis sur le projet d'implantation du parc éolien

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il n'assistera pas aux débats et au vote concernant cette délibération en raison du lien de parenté qu'il a avec une des personnes devant accueillir sur son terrain une éolienne si le projet est mené à terme. Cela le place en effet dans une situation pouvant relever du conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire passe la présidence à Mme Delphine Bertaux, 1^{ère} adjointe et quitte la salle.

Mme Bertaux indique que le conseil est invité à donner un avis sur le projet d'implantation du parc éolien, projet de la société Boralex, dont l'enquête publique est désormais terminée.

Elle propose donc au conseil de répondre à la question suivante :

« Donnez-vous un avis favorable ou défavorable au projet éolien de la société Boralex ? »

A la demande de plus du tiers du conseil municipal, le vote a lieu à bulletins secrets :

Le conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret,

Proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : 16,
 - Bulletins blancs et nuls : 0,
 - Suffrages exprimés : 16,
- Majorité absolue : 9 voix
Voix défavorables au projet : 11
Voix favorables au projet : 5

Rend un avis défavorable au projet éolien de la société Boralex

Déclare qu'en conséquence il ne se prononcera pas sur les travaux relatifs à la demande d'approbation de ligne électrique privée souterraine et du poste de livraison

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°02-05-2018 Marché Eglise - Avenant n°6 SCBM (lot n°3)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de réaliser un nouvel avenant pour le lot n°3 du marché de l'église, relatif à la charpente et menuiserie.

En effet, le passage d'un système de chauffage fuel à un chauffage électrique a permis d'aménager l'ancienne chaufferie de l'église. Cependant le tableau électrique est installé dans cette pièce et il serait pertinent qu'il soit dissimulé dans un placard, tant pour des raisons de sécurité que d'esthétisme.

Monsieur le Maire précise que dans ce cas, il est nécessaire de prévoir des parois coupe-feu ce qui entraîne nécessairement une hausse de la facture.

Le Maire présente l'avenant du marché concerné :

Le lot n°3 –charpente – menuiserie –entreprise S.C.B.M. :

Article 1 : une plus-value de 2 408.22 € HT sur la tranche conditionnelle 3.

Article 2 : le nouveau montant du marché de 308.942,21 € HT se répartit comme suit :

- - Tranche ferme –126.335,24 € HT;
- - Tranche conditionnelle 1 – 88.395,80 € HT ;
- - Tranche conditionnelle 2 – 68.765,49 € HT ;
- - Tranche conditionnelle 3 - 27 854.50 € HT.

Article 3 : il n'est pas autrement dérogé aux clauses et conditions du marché.

Ayant pris connaissance de l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offre réunie le 09 mai à 19h30 sur le sujet,

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Valide l'avenant présenté par monsieur le Maire

Autorise monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire

N°03-05-2018 création de la place de l'église

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il fait part au conseil municipal de l'intérêt de créer une « place de l'église » afin de pouvoir modifier l'adresse de l'école publique Villecartier (actuellement adressée au 24 rue du châtelet malgré l'absence de boîte aux lettres sur cette rue et la présence de l'entrée de l'école donnant sur la place de l'église) ainsi que de donner une adresse propre à l'ancien presbytère (ayant pour l'heure la même adresse que l'église).

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

Créé la place publique dénommée « Place de l'église »

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

N°04-05-2018 tarif de location des vélos à assistance électrique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de location de vélos à assistance électrique sur deux points dans la commune. Le projet vise à relier la forêt de Villecartier au bourg au moyen de vélos à assistance électrique.

Il précise que ce projet consiste en la création d'une station de location en forêt comportant 10 vélos adultes ainsi qu'un siège enfant, une remorque et un suiveur.

Une seconde station de location sera installée dans le bourg avec 5 vélos avec un siège et une remorque.

Ces vélos à assistance électrique sont loués par la commune à une société en vue d'une mise à disposition du public pendant la période estivale.

Il revient au conseil municipal de définir les modalités financières de ces mises à disposition ainsi que celles relatives au remplacement des pièces endommagées par l'utilisateur.

Monsieur le Maire présente une proposition de tarifs :

	½ journée	journée
VAE	15€	25€
SIÈGE ENFANT	Mis à disposition	Mis à disposition
REMORQUE	5€	5€
SUIVEUR	5€	5€

La demi-journée s'entend comme une durée de 0 à 4h.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (16 voix pour et une abstention) :

Valide les tarifs de location des vélos à assistance électrique, tels que présentés par monsieur le Maire.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire

P.HERVÉ

N°d'ordre des délibérations : 01/05/2018 – 02/05/2018 – 03/05/2018 – 04/05/2018

HERVÉ Pascal, Maire	<i>Excusé pour la délibération n°1</i>	CHERBONNEL Ludovic 4 ^{ème} Adjoint	
BERTAUX Delphine, 1 ^{ère} Adjointe		JOUAUX Laëtitia 5 ^{ème} Adjointe	
ISAMBARD Albert, 2 ^{ème} Adjoint	<i>Excusé, pouvoir à E.SACHET</i>	BONDIGUEL Nathalie	
SACHET Elodie, 3 ^{ème} Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand		SIMONOT Sophie	
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,	<i>Excusé, pouvoir à L.CHERBONNEL</i>	MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	<i>Excusé pour les délibérations n°02-03- 04 ; Pouvoir à M-H. LEMONNIER</i>
BOBON Christèle			